



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Haute autorité de santé

Question écrite n° 47304

Texte de la question

Mme Dominique Orliac appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le rôle des associations de patients dans le cadre des travaux de la Haute autorité de santé (HAS). Depuis 2008, la HAS a mis en place un cadre de coopération et cinq associations représentatives participent aux travaux d'évaluation et aux documents d'information. Ces représentants bénéficient du titre d'expert avec les mêmes droits et les mêmes obligations. Néanmoins, deux commissions spécialisées de la HAS n'intègrent pas des représentants des patients : ce sont la Commission de transparence (CT) et la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux (Cnedmits). Elle lui demande donc si elle envisage une évolution des textes pour la CT ou même pour la Cnedmits et si les arrêtés de nomination sont en attente d'une signature rapide, pour faire améliorer la prise en compte des problèmes de santé publique.

Texte de la réponse

Il est important de renforcer l'association des représentants des patients tout au long de la chaîne du médicament et du dispositif médical. S'agissant des commissions spécialisées de la Haute Autorité de santé (HAS), celles-ci prennent des décisions (avis) qui ont un impact direct sur le panier de soins accessibles aux patients. Il est donc légitime que les représentants des usagers puissent se prononcer au cours de la phase d'évaluation correspondante. Le décret n° 2015-848 du 9 juillet 2015 modifie la composition de la Commission de la transparence (CT) et de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé (CNEDiMTS) et assure la présence d'un représentant des usagers, avec voix délibérative, au sein de chacune de ces commissions. Les nominations devront intervenir dans un délai de 4 mois suivant la publication de ce décret.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47304

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 décembre 2013](#), page 13560

Réponse publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7397